

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Interprofessionnalité 2 & Santé digitale BSc2

Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2004. F.23
Année académique : 2023-2024
Type : Module obligatoire
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Degré d'études : Bachelor Master
Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}
Crédits ECTS : 2

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Compétences principales

Interprofessionnalité 2

- Bb1-Bb3
- Cb1-Cb3
- Db1 et Db2
- Fb2
- Gb1

Santé digitale

- Ab7
- Bb1 et Bb3
- Eb1-Eb3
- Fb1 et Fb3
- Gb1 et Gb2

Objectifs généraux d'apprentissage**Interprofessionnalité 2**

- Analyser des situations de collaboration interprofessionnelle vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

Santé digitale

- Identifier les principaux enjeux en matière de santé mobile
- Identifier les principes de la loi sur les données personnelles et la notion de consentement
- Identifier la différence entre une application médicale et une application de santé, en interprofessionnalité
- Appliquer des cadres normatifs pour l'évaluation des technologies mobiles de santé et de soins, en interprofessionnalité

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus :**Interprofessionnalité 2**

- Compétences interprofessionnelles et pratique collaborative
- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®) ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Raisonnement clinique ;

Santé digitale

- Cours théoriques et méthodologiques sur les applications mobiles de santé avec une autre filière d'étude (nutrition-diététique)
- Application de santé, application médicale, avec ou sans périnatalité
- Données personnelles, information et consentement éclairés
- Introduction aux tailles d'effet et aux méta-analyses
- Outils et stratégies de travail en groupe interprofessionnel

Formes d'enseignement et d'apprentissage :**En interprofessionnalité, 2 formules à choix :****Interprofessionnalité - Formule 1 :**

- E-learning
- Lectures préparatoires
- Shadowing
- 2 Simulations interprofessionnelles

Interprofessionnalité - Formule 2 :

- E-learning
- Ateliers préparatoires
- 2 Simulations interprofessionnelles, dont une à grande échelle (catastrophe). Cette formule implique une disponibilité complète le vendredi 3 et le samedi 4 mai 2024
- Travail de groupe Interprofessionnel

Santé digitale :

- E-learning
- Lectures préparatoires individuelles
- Travail de groupe

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire :

- Les simulations interprofessionnelles des formules 1 et 2 et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. **Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 doit être annoncée.** Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non validation du module. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

Interprofessionnalité - Formule 1

- La réalisation des E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS : mention acquis/non acquis ;
- L'évaluation du professionnalisme et de la présence lors des simulations : mention acquis/non acquis ;
- Le rapport écrit individuel sur le shadowing (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la note obtenue au point (C) ci-dessus. Les modalités (A) et (B) doivent être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation aux simulations ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point B.

Interprofessionnalité - Formule 2

- La réalisation des E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS: mention acquis/non acquis ;
- L'évaluation du professionnalisme lors des deux simulations (CIS et simulation à grande échelle)
- Un travail de groupe interprofessionnel (coefficient 1)

Santé digitale

- La présentation d'un travail de groupe sur deux applications digitales (*coefficient 1*), validant la note D.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la note obtenue au point Interprofessionnalité (formule 1 ou 2, au point C) ci-dessus, ainsi que la note D de la partie Santé digitale. Une moyenne sera faite entre la note C et D. Chaque partie doit être acquise avec la note minimale de E.

Les modalités (A) et (B) doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation aux simulations ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point B.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- si le travail écrit (C) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé.
- si le travail de groupe (D) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé.
- l'étudiant-e qui, par un manque de préparation ou par un comportement inadéquat ne répond pas aux critères de professionnalisme ne valide pas le point (B). Un travail complémentaire sera exigé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Carrandi, A., Hu, Y., Karger, S., Eddy, K. E., Vogel, J. P., Harrison, C. L., & Callander, E. (2023). Systematic review on the cost and cost-effectiveness of mHealth interventions supporting women during pregnancy. *Women and Birth : Journal of the Australian College of Midwives*, 36(1), 3–10. <https://doi.org/10.1016/J.WOMBI.2022.03.007>
- DeNicola, N., & Marko, K. (2020). Connected Health and Mobile Apps in Obstetrics and Gynecology. *Obstetrics and Gynecology Clinics of North America*, 47(2), 317–331. <https://doi.org/10.1016/J.OGC.2020.02.008>
- Stoyanov, S. R., Hides, L., Kavanagh, D. J., Zelenko, O., Tjondronegoro, D., & Mani, M. (2015). Mobile app rating scale: A new tool for assessing the quality of health mobile apps. *JMIR MHealth and UHealth*, 3(1), e3422. <https://doi.org/10.2196/mhealth.3422>

8. Responsable de module

Responsable : Dani Aubert-Burri

Enseignants :

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 26.08.2023 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière